



## Crèche « escale de Chennevières »

Epiays, 24 août 2016

15, rue de Louvres  
95380 – CHENNEVIERES LES LOUVRES

Chers parents,

Comme proposé comme solution "à minima" dans le dernier courrier du CCE AF et pour répondre aux incertitudes de ces derniers mois, nous vous confirmons, par cette lettre, le maintien de l'accueil de votre enfant à la crèche "Escale de Chennevières.

Afin d'éviter que les difficultés que nous venons de traverser ne se reproduisent, nous vous rappelons les règles qui vous ont été proposées et que vous vous êtes engagés à respecter.

1° - Les enfants seront inscrits en décalé réel au moins 2 jours par cycle.

2° - Les weekend seront en décalé si votre planning de travail l'est.

3° - Les enfants inscrits seront présents aux heures et jours réservés et les horaires devront être respectés à l'arrivée comme au départ.

4° - Les absences systématiques de pointage ne seront plus admises.

5° - Les mamans enceintes pourront bénéficier d'horaires administratifs pour l'enfant plus grand pendant l'arrêt maternité. Si elles souhaitent pouvoir continuer ensuite à bénéficier d'une place dans notre crèche, elles devront dès leur retour de congés de maternité reprendre leur travail en "horaires décalés".

6° - Nous continuerons à accepter vos réservations en 2 fois pour chaque mois (le 25 du mois précédent, pour la période du 1er au 20 du mois puis le 5 du mois en cours pour la période allant du 21 à la fin du mois en cours). Les modifications (rajouts/annulations) devront rester exceptionnelles et resteront soumises à autorisation préalable de la direction de la crèche.

Comme par le passé, nous restons à votre écoute pour toute demande ponctuelle.

Le règlement de fonctionnement, modifié à la demande de la CAF et qui a été voté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Générale du mois de juin 2016, reste à votre disposition sur le site internet des P'tits Avions.

Nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation constante à nos côtés pour préserver la place de crèche dont bénéficie votre enfant depuis plusieurs mois. Notre Conseil d'Administration a décidé, devant l'absurdité de la situation présente, de soumettre ce dossier à l'arbitrage de la justice afin que le CCE AF respecte le contrat de réservation signé avec notre association, soit à minima jusqu'à sa prochaine échéance soit fin février 2019.

Très cordialement.

Bon pour accord  
Famille .....